



Province de Luxembourg  
 Arrondissement de Neufchâteau  
**COMMUNE de BERTRIX**

## **P.V. du Conseil communal du 28 avril 2016**

Présents : M. Michel HARDY, Bourgmestre- président,  
 MM. Mathieu ROSSIGNOL, Denis COLLARD, ~~Roger FRANCOIS~~, Marie-Line HOLTZHEIMER, Echevins, Vinciane PIERRARD, Présidente du CPAS.  
 MM. Philippe PIGNOLET, ~~Christel PIERSON~~, Francine PONCELET, Philippe GOTAL, Philippe KLELS, Pierre DOFFAGNE, Serge MOUZELARD, Manu WAUTHIER, Anne SERVAIS, Léon COLLIN, ~~Dominique ROISEUX~~, Jean-Pierre GRAISSE, Alain NOEL, Conseillers.  
 Marie-France ROBINET, Directrice générale.

Absents : Dominique ROISEUX, Christel PIERSON, excusés et Roger FRANCOIS.  
 La séance est ouverte à 20h00.

### ***N° 50 : Approbation du P.V. de la séance du 24.03.2016***

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Pierre DOFFAGNE déplore qu'on puisse accorder du crédit à une information anonyme.  
 Philippe KLELS regrette que des informations supplémentaires n'aient pas été fournies à huis clos au sujet de Bertrix-Initiatives.

Par 2 abstentions (P. Doffagne – Ph. Klels), et 14 oui,  
 le P.V. de la séance du 24.03.2016 est approuvé.

### ***N° 51 : Arrêtés de police du Bourgmestre***

Le Conseil,  
 Réuni en séance publique,

Prend acte des arrêtés de police pris par le Bourgmestre, à savoir :

- Le 30.03.2016 : Fermeture du passage à niveau n°1 à Rossart pour les travaux d'entretien du passage à niveau précité, le 7 avril 2016.
- Le 30.03.2016 : Interdiction de circuler et de stationner devant le Bertrix-Hall et le Centre culturel le mardi 12 avril 2016 – journée sportive ALTEO SPORT.
- Le 13.04.2016 : Fermeture de la rue de la Retraite le dimanche 15 mai 2016 de 10h à 22h – Journée Portes Ouvertes de l'Institut Saint-Joseph – Ecole Technique de Bertrix.
- Le 18.04.2016 : Batifer Triathlon Sprint à Bertrix le dimanche 24 avril 2016.

### ***N° 52a : Approbation des comptes 2015 du Centre culturel de Bertrix Asbl***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2015 du Centre culturel de Bertrix Asbl :

RECETTES : 590.333,27 €  
DEPENSES : 551.180,40 €  
BONI : 39.152,87 €

Actif – Passif : 289.804,23 €

**N° 52b : Approbation du budget 2016 du Centre culturel de Bertrix Asbl**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit le budget 2016 du Centre Culturel de Bertrix Asbl :

Recettes – Dépenses : 584.493,00 €  
avec une intervention communale de 149.600 € se répartissant comme suit :  
- subside : 120.000 €  
- intervention dans frais : 29.600 €

**N° 53 : Modification budgétaire n° 1 – ordinaire et extraordinaire du CPAS**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n° 1 telle qu'adoptée par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 12.04.2016 ;

Sur présentation de Madame la Présidente,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 – service **ordinaire** – exercice 2016 – du CPAS, sans majoration de l'intervention communale :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial	3.711.217,78 €	3.711.217,78 €	
Augmentation	20.000,00 €	20.000,00 €	
Diminution			
Résultat	3.731.217,78 €	3.731.217,78 €	

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 – service **extraordinaire** – exercice 2016 – du CPAS, sans majoration de l'intervention communale :

	Recettes	Dépenses	SOLDE
Budget initial	2.900,00 €	2.900,00 €	
Augmentation	20.000,00 €	20.000,00 €	
Diminution			
Résultat	22.900,00 €	22.900,00 €	

**N° 54 : Emprunt - Financement des dépenses extraordinaires de la Commune et CPAS de Bertrix - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° CSCH 2016/04 et le montant estimé du marché "Emprunt - Financement des dépenses extraordinaires de la Commune et CPAS de Bertrix", établis par le Service Comptabilité. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.112.795,36 € TVAC (0% TVA).

Art. 2: De choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché.

Art. 3: De soumettre le marché à la publicité européenne.

Art. 4: De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national et européen.

Art. 5: De financer cette dépense par le crédit inscrit aux budgets de la Commune et du CPAS de Bertrix.

Art. 6: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 55 : Convention prêt CRAC Plan Trottoirs 2012 : approbation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité :

- décide de solliciter un prêt d'un montant de 150.000 € afin d'assurer le financement de la subvention pour l'investissement prévu par la décision du Gouvernement wallon du 3 mai 2012,
- approuve les termes de la convention ci-annexée,
- mandate Monsieur Michel HARDY et Madame ROBINET pour signer ladite convention.

***N° 56 : Marché pour l'étude des travaux d'entretien de voirie 2016 à Bertrix - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° entretiens voiries 2016 et le montant estimé du marché "Marché pour l'étude des travaux d'entretien de voirie 2016 à Bertrix", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,92 € hors TVA ou 19.999,99 €, TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 2016/0030).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 57 : Achat d'une débroussailleuse pour le service travaux - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,

Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 20160003 et le montant estimé du marché "Achat d'une débroussailleuse pour le service travaux", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 743,80 € hors TVA ou 900,00 €, TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/744-51 (n° de projet 2016/0003).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 58 : Achat de 2 taille haies pour le service environnement - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 20160008 et le montant estimé du marché "Achat de 2 taille-haies pour le service environnement", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.115,70 € hors TVA ou 1.350,00 €, TVA comprise.

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 622/744-51 (n° de projet 2016/0008).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 59 : Fourniture et pose de cuves à carburant pour le garage de l'administration communale - Approbation des conditions et du mode de passation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

Art. 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2016-04-19 et le montant estimé du marché "Fourniture et pose de cuves à carburant pour le garage de l'administration communale", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.000,00 € TVAC (0% TVA).

Art. 2: De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 104/723-60 (n° de projet 2016/0027).

Art. 4: Cette décision est portée sur la liste récapitulative qui est transmise à l'Autorité supérieure.

***N° 60 : Marché de fourniture de fleurs : ratification***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, ratifie comme suit la décision du Collège communal du 13.04.2016 :

Art. 1<sup>er</sup> : De lancer la procédure visant l'attribution du marché « Fourniture de fleurs pour l'année 2016. » suivant le mode de passation choisi (procédure négociée dans publicité).

Art. 2 : De consulter les firmes suivantes dans le cadre de la procédure négociée :

- La jardinerie des Corettes, Rue des Corettes, 78 à 6880 Bertrix
- L'île aux fleurs, Rue de la Gare, 12 à 6880 Bertrix
- Le comptoir fleuri, rue de la Gare, 126 à 6880 Bertrix
- DASNOIS Nicolas, Rue de la Flèche, 1 à 6880 Bertrix
- Ferauche-Gillet, Rue de Roumont, 9 à 6890 Glaireuse

Art. 3 : De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 3 mai 2016.

Art. 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget de 2016, à l'article 766/124-02.

Art. 5 : La présente fera l'objet d'une ratification par le conseil communal en séance du 28 avril 2016.

***N° 61a : Réfection rue de la Bawette : avenant n° 1***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 relatif à la réfection de la rue de la Bawette – enfouissement des raccordements électriques et création d'un aménagement de sécurité supplémentaire, à la somme de 47.701,14 € TVA comprise.

Un délai supplémentaire de 15 jours ouvrables est accordé.

***N° 61b : Objet : Réfection rue de la Bawette : avenant n° 2***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 relatif à la réfection de la rue de la Bawette pour des travaux imprévisibles, à la somme de 107.481,73 € TVA comprise.

Un délai supplémentaire de 15 jours ouvrables est accordé.

***N° 62 : Acquisition d'une partie de parcelle à Orgeo appartenant à Madame GONTY Marie-Paule***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. d'acquérir, de gré à gré, à la somme de 1.000 €, partie de la parcelle sise au lieu-dit « Les Prés de Chaux », cadastrée, 5<sup>e</sup> Div. Son D n° 454/D, pour une contenance de 250 m<sup>2</sup>, propriété de Madame Marie-Paule GONTY,
2. le Comité de Pêche d'Orgeo interviendra à concurrence de 750 € dans ladite acquisition,
3. de faire établir un plan de division de la parcelle,
4. l'acte sera reçu par Maître CHAMPION, Notaire à Bertrix,
5. de prendre en charge les frais d'achat.

***N° 63 : Vente d'une parcelle à bâtir sise rue d'Orgeo***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de vendre, en vente publique, la parcelle communale sise rue d'Orgeo, d'une superficie de 12a 19ca, cadastrée 1<sup>e</sup> Div. Son D 599/M12.
  2. Tous les frais quelconques de la présente vente seront à charge de l'acquéreur.
  3. La procédure et l'acte seront confiés à Maître CHAMPION, Notaire à Bertrix.
- 

***N° 64 : Vente d'un excédent de voirie à Sart au lieu-dit «A la Hasse»***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide :

1. de vendre, en vente publique, la parcelle communale sise au lieu-dit « A la Hasse », d'une superficie de 15a 50ca, cadastrée 4<sup>e</sup> Div. Son A n° 1250/G4,
  2. tous les frais quelconques de la présente vente seront à charge de l'acquéreur,
  3. la procédure et l'acte seront confiés à Maître CHAMPION, Notaire à Bertrix.
- 

***N° 65 : Vente parcelle sise «Le Plaune» : ce point est reporté.***

---

***N° 66 : Reprise du patrimoine des Centres de secours – reprise des biens immeubles***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, décide

1. la partie du bâtiment sis rue de Blézy, 34 affectée à usage d'arsenal est cédée gratuitement à la Zone de Secours.  
La présente est subordonnée à la réserve que les autres Communes centres de groupe de la zone placées dans la même situation adoptent la même décision;
  2. la partie du bâtiment utilisée par le Service Travaux reste propriété communale. Celle-ci n'a pas été financée par le pot commun.
- 

***N° 67 : P.C.D.R. : rapport annuel 2015 - ratification***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve le rapport annuel 2015 relatif à l'état d'avancement de l'opération de développement rural.

---

***N° 68 : Plan de Cohésion Sociale : rapports d'activités et financier - approbation***

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve les rapports d'activités et financier 2015 du Plan de Cohésion Sociale.

---

**N° 69 : Désignation des membres du jury chargé de l'attribution du mérite sportif**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, désigne Messieurs Michel HARDY, Mathieu ROSSIGNOL, Roger FRANCOIS et Dominique ROISEUX en qualité de membres du jury chargé de l'attribution du mérite sportif, jusqu'au terme de la législature.

---

**N° 70a : Approbation de la convention de partenariat entre la Commune et le Centre culturel dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre la Commune et le Centre culturel dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

---

**N° 70b : Associations et du Volontariat, une initiative de l'Asbl Quartier de Vie, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre la Commune et la Maison des Associations et du Volontariat, une initiative de l'asbl Quartier de Vie, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

---

**N° 71 : Contrat de rivière Lesse – Programme d'actions 2016-2019**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité DÉCIDE :

- De s'engager avec les autres partenaires dans le « Protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » suivant les termes des documents joints.
  - De confier au Collège le soin de choisir les actions à mener inscrites au programme d'actions 2016-2019 du Contrat de rivière pour la Lesse (cocher oui ou non pour chaque proposition d'action reprise dans le document annexé)
  - De financer l'asbl 'Contrat de rivière pour la Lesse' à concurrence de **484,97 euros par année** (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune dans le sous-bassin, en sachant que le SPW complète chaque subvention communale et provinciale en y ajoutant la même part contributive X 2,33 (70%))
  - De confirmer la désignation de Denis COLLARD, échevin, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL « Contrat de rivière pour la Lesse » et Serge MOUZELARD, conseiller communal, comme membre suppléant.
- 

**N° 72 : A.I.V.E. secteur Valorisation et Propreté : Assemblée générale du 25.05.2016**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Après discussion, le Conseil communal décide :

- de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra le 25 mai 2016 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes,
- de charger les délégués désignés pour représenter la Commune de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 25 mai 2016,
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté.

**N° 73a : Approbation des comptes 2015 de la Fabrique d'église de Bertrix**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2015 de la Fabrique d'église de Bertrix :

RECETTES : 205.213,62 €  
DEPENSES : 170.663,66 €  
 BONI : 34.549,96 €

**N° 73b : Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise de BERTRIX**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'église de Bertrix :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
BUDGET INITIAL	78.580,75 €	78.580,75 €	0
Augmentation/Diminution	62.469,28 €	62.469,28 €	0
Résultat	141.050,03 €	141.050,03 €	0

**N° 73c : Approbation des comptes 2015 de la Fabrique d'église d'Auby**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2015 de la Fabrique d'église d'Auby :

RECETTES : 40.436,87 €  
DEPENSES : 17.406,31 €  
 BONI : 23.030,56 €



Monsieur Serge MOUZELARD s'interroge sur l'augmentation du poste 45 : «Papiers, encre, registres de la Fabrique, ... ».

**N° 73d : Approbation des comptes 2015 de la Fabrique d'église de Biourge**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2015 de la Fabrique d'église de Biourge :

RECETTES : 20.674,44 €  
DEPENSES : 15.272,55 €  
BONI : 5.401,89 €

**N° 73e : Approbation des comptes 2015 de la Fabrique d'église de Rossart**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2015 de la Fabrique d'Eglise de Rossart :

RECETTES : 21.707,38 €  
DEPENSES : 14.054,66 €  
BONI : 7.652,72 €

**N° 73f : Approbation des comptes 2015 de la Fabrique d'église de Morteihan**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit les comptes 2015 de la Fabrique d'église de Morteihan :

RECETTES : 9.580,69 €  
DEPENSES : 6.267,85 €  
BONI : 3.312,84 €

**N° 73g : Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise d'AUBY**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

A l'unanimité, approuve comme suit la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'Eglise d'Auby :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
BUDGET INITIAL	26.034,49 €	17.529,64 €	+ 8.504,85

Augmentation/Diminution	19.007,34 €	27.512,19 €	- 8.504,85
Résultat	45.041,83 €	45.041,83 €	0

avec une majoration de l'intervention communale de 19.022,46 €.

**N° 74 : Proposition d'adhésion au réseau « Ville Amie Démence » afin de soulager le quotidien des personnes atteintes d'Alzheimer et de leurs proches**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur interpellation de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, ainsi libellée :

*« Aujourd'hui, plus de 200.000 personnes sont atteintes de démence en Belgique. A l'échelle de notre commune, on peut estimer que plus de 150 personnes sont touchées par cette maladie.*

*Une famille sur cinq est concernée.*

*Les proches/aidants sont exposés à l'épuisement, au sentiment de solitude et d'abandon.*

*Face à ces constats, la Ligue Alzheimer ASBL encourage les pouvoirs publics à se mobiliser et à agir pour créer des aides et des soutiens spécifiques et adaptés aux personnes atteintes de démence et à leurs proches.*

*Les exemples montrent qu'avec peu de moyens, il est possible d'entreprendre des actions concrètes dans son environnement familial.*

*Concrètement, il est proposé aux communes et provinces de rejoindre le réseau « Villes Amies Démence ». En adhérant à la charte Ville Amie démence (ViADem), on encourage l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou d'une pathologie apparentée) et de leurs proches, au sein de la commune.*

*L'objectif consiste également à rassembler les communes désireuses de consolider, diversifier et multiplier les initiatives incluant concrètement et activement les personnes concernées dans la vie communale. Cette charte est accessible à tous les pouvoirs locaux, ainsi qu'aux provinces. En adhérant à celle-ci, vous témoignez de votre volonté d'agir en faveur de la cause Alzheimer.*

*Chaque initiative mise en place par l'autorité signataire doit contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées par la démence.*

*Les communes participantes s'engagent à désigner un ou deux agents Proximité-Démence ainsi qu'à développer et organiser au moins une activité proposée par la Ligue Alzheimer ASBL dans son plan d'action ViADem.*

*Parmi les actions et activités suivantes, un minimum doit se tenir au sein de la Commune :*

- *Collaboration au cycle de conférences annuel (Ligue Alzheimer) ;*
- *Facilitation de l'organisation de la formation pour les proches « Cercle des Aidants » (Ligue Alzheimer) ;*
- *Participation à la formation pour professionnels (Ligue Alzheimer) ;*
- *Organisation d'un Alzheimer Café (Ligue Alzheimer) ;*
- *Présence d'une MRS (avec accompagnement centré sur la personne atteinte de démence) ou unité spécifique sur le territoire ;*
- *Présence d'un accueil de jour sur le territoire ;*

- *Accueil en Maison communautaire des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;*
  - *Organisation d'un service offrant, à domicile, un moment de répit aux proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;*
  - *Organisation du projet « Ensemble, Alzheimer est plus léger » (sensibilisation des commerçants à la démence) ;*
  - *Sensibilisation à la maladie d'Alzheimer dans les écoles avec la présentation du livre « Al Zimmez » ;*
  - *Mise en place et formation d'auxiliaires de vie : l'objectif est d'offrir un moment de répit à l'aidant-proche en proposant un accompagnement spécialisé et professionnel de qualité à la personne atteinte de maladie d'Alzheimer. L'intervenant qui se rend à domicile est un travailleur formé par la Ligue Alzheimer ASBL.*
- Plus d'informations sur [www.ville-amie-demence.be](http://www.ville-amie-demence.be) »*

Considérant que le nombre de personnes atteintes de démence est en constante augmentation en Belgique,

Considérant que cette maladie affecte au premier chef les malades, mais aussi leurs proches,

Considérant qu'avec peu de moyens il est possible de réduire l'impact de cette maladie,

Considérant que l'adhésion au réseau « Ville Amie Démence » offrirait à Bertrix une série d'outils adéquats pour répondre aux défis nouveaux liés à la maladie d'Alzheimer et marquerait symboliquement la volonté de la Commune d'agir pour soulager les personnes qui, de manière directe ou indirecte, souffrent de cette maladie,

A l'unanimité, invite le Collège à prendre les contacts utiles afin de rejoindre le réseau «Villes Amies Démence».

#### **N° 75 : Interpellation relative à la gestion des déchets en forêt**

Le Conseil,  
Réuni en séance publique,

Sur interpellation de Monsieur Jean-Pierre GRAISSE, Conseiller communal, ainsi libellée :

*« Le site de Bertrix met en avant l'attrait touristique que représente notre patrimoine forestier majeur. C'est effectivement un des atouts principaux de notre Commune.*

*Depuis quelques années, des efforts ont été réalisés préserver et valoriser ce patrimoine. On ne peut que s'en féliciter.*

*149 km de promenades balisées, c'est bien. C'est même très bien. Néanmoins, des efforts restent à faire pour que ces balades deviennent complètement attrayantes notamment en ce qui concerne 1/ la remise en état de certains chemins suite aux travaux de débardage et 2/ la propreté autour des poubelles publiques disséminées dans nos forêts. C'est ce deuxième aspect que le groupe Ecolo aimerait évoquer lors de ce Conseil.*

*Il serait bon de réfléchir à l'opportunité de maintenir ces poubelles en forêt. En effet, les poubelles mises à la disposition du public débordent trop souvent. Et une poubelle qui*

*déborde, cela casse le charme bucolique de nos balades et attire d'autres personnes à déposer leurs déchets, transformant l'endroit en un dépotoir.*

*En France, dans certaines régions, le pouvoir politique a délibérément opté pour la suppression de poubelles dans les forêts et l'ajout de panneaux invitant les promeneurs à emporter leurs déchets (par exemple dans les forêts publiques d'Île-de-France).*

*La suppression de ces poubelles redonne aux lieux leur caractère plus naturel. En outre, la récolte de ces déchets représente un coût pour la commune en terme d'heures de travail.*

***Le Collège peut-il mener une réflexion sur le sujet et prendre des mesures afin de pallier à cette dérive : soit supprimer ou réduire le nombre de poubelles, soit augmenter la fréquence des ramassages. »***

**Réponse : Michel HARDY et Denis COLLARD reconnaissent que la gestion des déchets en forêt pose certains problèmes.**

**Denis COLLARD précise que dans les semaines à venir, nous pourrions bénéficier de l'appui d'agents Wallo'nets engagés par la Maison de Tourisme.**

---

### **DIVERS**

Monsieur Mathieu ROSSIGNOL intervient suite à la réaction de Monsieur Léon COLLIN au sujet de Bertrix-Initiatives lors de la séance du 24.03.2016.